

Bruxelles, le 31 octobre 1984

ACIER : LA COMMISSION ADAPTE EN LEGERE HAUSSE LES QUOTAS DE PRODUCTION DU IVEME TRIMESTRE 1984

La Commission a procédé à une adaptation de caractère technique (à la hausse) des quotas de production pour le IVeme trimestre 1984, dans le contexte de l'amélioration conjoncturelle qu'elle avait constatée. La Commission sera particulièrement attentive à fixer les quotas de production du premier trimestre 1985 en tenant compte du creux saisonnier qui caractérise cette période de l'année, cela dans la perspective de consolider les prix. Il sera donc nécessaire, estime la Commission d'en revenir à des quotas de production plus serrés au début de l'année prochaine. Les catégories de produits bénéficiant de la légère amélioration sont les suivantes :

QUOTA DE PRODUCTION

catégorie Ia	coils à chaud	+ 214.000 T
catégorie Ib	tôles minces à froid	+ 112.000 T
catégorie Ic	tôles galvanisées	+ 32.000 T
catégorie II	tôles fortes	+ 45.000 T
catégorie III	poutrelles	+ 41.000 T

Rappelons que le volume total des quotas de production fixés initialement pour le 4ème trimestre de 1984 atteint 18,25 mio T.